



Treizième session

ADMINISTRATION DU TERRITOIRE SOUS TUTELLE DU CAMEROUN
SOUS ADMINISTRATION FRANCAISE

RAPPORT DU GOUVERNEMENT FRANCAIS POUR L'ANNEE 1956

Note du Secrétaire général

Conformément aux dispositions de l'Article 88 de la Charte, le Secrétaire général a l'honneur de communiquer aux Membres de l'Assemblée générale le rapport du Gouvernement français sur l'administration du Territoire sous tutelle du Cameroun sous administration française pour l'année 1956.

Comme le nombre d'exemplaires de ce rapport est très limité, il n'a pas été possible d'en assurer une distribution complète. Les délégations sont donc priées de se munir, aux séances de la treizième session de l'Assemblée générale, des exemplaires qu'elles ont reçus.
